

Plan de mise en œuvre de la stratégie 2017 du cluster protection (PA).

Juin 2017

OBJECTIF DU CLUSTER PROTECTION :					
<i>Renforcer la prévention des risques de protection, améliorer l'effectivité de la réponse humanitaire et promouvoir les principes de la protection transversale pour réduire la vulnérabilité des personnes affectées par la crise</i>					
1. Sous objectif 1 : Renforcer l'environnement protecteur par une analyse adéquate de la situation de protection des populations affectées et le renforcement de capacités des acteurs de protection y compris les autorités et la société civile.					
Résultats attendus	Activités	Indicateurs planifiés	Vérification	Responsabl	Time Frame
1.1. Le système de monitoring, de protection et d'alerte précoce est fonctionnel et les outils de collecte et d'analyse de données sont harmonisés.	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser et partager des outils de collecte d'informations et d'analyse. Former les membres du cluster protection, au niveau national et régional, à l'utilisation de ces outils harmonisés. Développer des SOP pour répondre aux alertes. 	# de rapports de monitoring partagés. # nombre d'acteurs formés. # nombre de SOPs développés et approuvés par les membres du cluster.	Rapports	CP	Sept. 2017
1.2. Le mécanisme de suivi et de communication sur les mouvements de population est opérationnel et ponctuel.	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le monitoring des mouvements de population Renforcement de la coordination régionale Partager mensuellement les données désagrégées 	# nombre de rapports d'évaluation multisectoriel partagée # nombre de rapports d'évaluation protection partagés	Rapports	GT-CMP	Continue
1.3. Les systèmes de veilles humanitaires sur les mouvements de populations sont harmonisés (CMP, RRM, CONAREF, CNCR, DNDS, ICC)	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les acteurs humanitaires sur les méthodologies Renforcer les échanges/ collaboration entre acteurs de suivi de mouvement de population Harmoniser la collecte et la vérification des informations sur les mouvements de population 	# de séances de travail entre acteurs de suivi de mouvement de population # mission de vérification et de suivi de mouvement de population conjoints	Rapports	GT-CMP	Sept. 2017

1.4. Les matrices de protection sont régulièrement mises à jour pour identifier les besoins prioritaires de protection dans les régions du nord et du centre	<ul style="list-style-type: none"> Partager, bimensuellement, les matrices de protection avec les acteurs humanitaires, les autorités et la MINUSMA 	# nombre de matrices de protection partagées.	Rapports	CP	continue
1.5. Les mécanismes d'enquêtes et de reporting sur les violations des droits de l'Homme sont opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> Collecter, analyser et documenter les violations de droits de l'Homme Partager les rapports publics de la division des droits de l'Homme (MINUSMA), en ce compris le rapport mensuel, sur la situation des droits de l'homme à Mali. 	# d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme. # nombre des missions d'enquêtes conjointes. # rapports sur les violations des droits de l'homme	Minutes Rapports	GT AJED/D ocumen tation	Continue
1.6. L'assistance juridique aux victimes, la réponse judiciaire aux graves violations des droits de l'homme et de la lutte contre l'impunité sont assurées	<ul style="list-style-type: none"> Mener des actions de plaidoyer auprès des autorités judiciaires sur les cas de VDH. Fournir des équipements aux cabinets des juges d'instruction traitant les cas de VBG. Faciliter l'accès à la justice des victimes des VDH. 	#Nombre de plaintes enregistrées auprès de l'autorité judiciaire. #Nombre de cabinet des juges d'instruction appuyés en équipement. #Nombre de cas auditionnés par les juges d'instruction.	Rapports	GT AJED/D ocumen tation	Continue
1.7. La communication et les actions de plaidoyers sont régulièrement conduites auprès des autorités, de l'EHP, de la MINUSMA, PTF et d'autres cibles en faveur de la protection et de l'assistance à la population affectée par la crise.	<ul style="list-style-type: none"> Plaidoyer pour la sécurisation des zones nécessitant le renforcement de l'environnement protecteur 	# d'actions de plaidoyer menées au niveau régional et national # de réunions de CP national, d'ICC et d'EHP lors desquels les besoins et priorités de la population affectée sont mis en exergue	Note de plaidoyer Minutes de réunions	CP, GCS	Continue

1.8. La capacité des acteurs de protection y compris étatiques, société civile et communauté locale est renforcée en termes de protection et d'assistance aux populations affectées	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place, au niveau communautaire, de mécanismes de redevabilité et de « feed back ». Former les acteurs étatiques, la société civile communauté locale sur les différents thèmes de la protection et en matière de redevabilité. 	# de mécanismes existants. # de formations réalisées.	Structures fonctionnelles Rapport	CP & GCS	Déc. 2017
1.9. L'implication des acteurs étatiques dans la coordination des clusters, y compris des groupes thématiques est effective et le partenariat avec les acteurs de développement renforcé	<ul style="list-style-type: none"> Encourager et renforcer l'implication des acteurs étatiques et de développement dans la coordination des réunions 	# d'acteurs étatiques et de développement qui assistent effectivement aux réunions # de co-coordination des structures de coordination en protection	Minutes	CP, GT,	Continue

2. Sous objectif 2 : Renforcer la prévention et la réponse de protection des personnes affectées par la crise au Mali, y compris contre les menaces des Mines, des engins explosifs et des armes légères, les conflits communautaires et les calamités naturelles.					
Résultats	Activités	Indicateurs planifiés	Vérification	Responsables	Time frame
2.1. Les capacités des acteurs étatiques, de la communauté et de la société civile sont renforcées en termes de prévention et gestion des risques de protection (conflits, risques liés aux mines, REG, engins explosifs improvisés et armes légères)	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et partager les informations sur les besoins et actions de renforcement des capacités des acteurs étatiques, de la communauté et de la société civile Initier et mettre en œuvre des actions de renforcement de capacité des acteurs de protection 	# formations réalisées. # acteurs ayant bénéficié de formations sur la prévention et gestion de risques # d'acteurs communautaires formés. # de missions réalisées sur la prévention et la gestion des risques de protection (paix, cohésion sociale, REG, UXO, etc.)	Rapports Fiche de collecte de données.	GT Cohésion sociale LHAM	Continue

<p>2.2. Les victimes de calamités, des mines, restes explosifs de guerre, engin explosifs improvisés, armes légères et de petit calibre sont identifiées, assistés ou référés pour un soutien approprié</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les victimes et évaluer leur besoin en vue de fournir une assistance holistique adaptée à leur besoin spécifique. • Mettre en place un mécanisme de référencement et de suivi des victimes. • Etablir une base de données des victimes assistées. 	<p>#de victimes enregistrées</p> <p>#de victimes assistées</p> <p>Type d'assistance fournit</p>	<p>Fiches victimes et accidents</p> <p>Rapport de projet</p>	<p>LHAM</p>	<p>Continue</p>
<p>2.3. Les conflits récurrents sont répertoriés et les actions de cohésion sociale et de rapprochement communautaire sont mises en œuvre avec une collaboration renforcée des autorités et de la communauté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et/ou mettre à jour la cartographie des conflits (liés aux ressources naturelles, ethnies, etc.) et des intervenants dans la région du centre et du nord. • Harmoniser et adopter une approche commune en termes de prévention et de gestion des conflits. • Renforcer les capacités des acteurs et soutenir les initiatives communautaires et étatiques de prévention et de gestion des conflits. • Promouvoir la mise en œuvre des activités et/ou projets de rapprochement communautaire et la gestion pacifique des conflits 	<p># cartographie de conflits disponibles</p> <p># personnes sensibilisées sur la cohésion sociale</p> <p># zones de tensions identifiées et suivies</p> <p># appui aux initiatives étatiques sur la paix et la cohésion sociale</p> <p># projets de rapprochement communautaire</p>	<p>Matrice de conflit</p> <p>Rapports</p>	<p>Acteurs de cohésion sociale</p> <p>Acteurs étatiques et communautaires</p>	<p>Déc. 2017</p>

3. Sous-objectif 3: Renforcer la prévention et la réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre dans le centre et le nord par la mise en œuvre de stratégies adéquates de référencement et de renforcement des services médicaux, psycho-sociaux et judiciaires.					
Résultat	Activités	Indicateurs planifiés	Vérificatio	Responsables	
3.1. Les services de prise en charge (PEC) médicale, psycho-sociale, juridique et judiciaire des survivants des VBG sont mis en place ou appuyés et renforcés.	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un paquet minimum des services de VBG (Santé, psychosocial, protection et assistance légale) • Mettre en place des comités de protection de lutte contre les VBG. • Appuyer les activités de prise en charge psycho-sociale communautaire pour les femmes et les filles. • Organiser des sessions de formations pour les partenaires VBG sur la gestion clinique du viol, la gestion des cas et l'appui psycho-social. • Soutenir la mise en place des services de prise en charge des VBG (santé, psycho-social, sécurité, justice, réinsertion socio-économique et scolaire) 	<p># de partenaires offrant un paquet minimum des services de VBG (santé, psycho-social, protection et assistance légale).</p> <p>% des personnes affectées par le conflit, hommes, femmes, filles et garçons qui connaissent au moins un point de référencement pour les services de prise en charge des survivants de VBG.</p> <p>% de femmes et de filles participant aux activités psycho sociale communautaire.</p> <p>% des services mis à l'échelle de prise en charge VBG (Santé, psychosociale, sécurité et légale)</p> <p># des médecins formés en gestion clinique des viols/VBG</p> <p># d'ONGs offrant l'appui psychosocial formés en gestion de cas</p>	Rapports	Sous cluster VGB et membres	Déc. 2017
3.2. Les risques de protection relatifs aux violences sexuelles et basées sur le genre sont réduits	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des évaluations de risques liés aux SGVB. • Développer un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations formulées lors des évaluations 	# d'évaluation des risques liés aux violences sexuelles et VBG (Safety audit)	Rapports	Sous cluster VGB et membres	Sept 2017

3.3. La capacité de l'état et des acteurs de VBG est renforcée dans la prévention, la protection et la réponse aux violences sexuelles et basées sur le genre.	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations destinées aux acteurs étatiques sur le paquet minimum 	# de formations destinées aux acteurs étatiques sur le paquet minimum des services VBG	Rapports	Sous cluster VGB et membres	Déc. 2017
3.4. Le système de collecte des données GBVIMS est opérationnel pour appuyer la programmation et le plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les nouveaux utilisateurs du système GBVIMS. Produire et partager le rapport mensuel et trimestriel, et annuel du GVBIMS 	# de rapports GBVIMS # de nouveaux utilisateurs appuyés. # de bulletin du Sous cluster VBG	Rapports	Sous cluster VGB et membres	Continue

4. Sous-objectif 4 : Renforcer la prévention et la réponse en faveur des enfants victimes du conflit et de violations de droits.

Résultats	Activités	Indicateurs planifiés	Vérification	Responsables	Time frame
4.1. Un système national d'information sur la protection de l'enfant est opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le fonctionnement opérationnel d'un système de gestion de cas de la protection a l'enfant (CPIMS) Former les partenaires dans l'utilisation du CPIMS, dans la gestion de cas et la prise en charge des enfants Produire et partager les rapports trimestriels et annuels du CPIMS Mettre en place un system de gestion des informations harmonisé pour le sous-cluster a base des 4W Renforcer les capacités des membres du sous-cluster pour le bon fonctionnement du system de gestion d'information Elaborer/ actualiser la cartographie des acteurs (4W) Les membres du SCPE qui font partie du groupe de travail MRM partage les données pertinentes avec les co-leads (UNICEF & MINUSMA) en temps opportun. 	<p>Le CPIMS est opérationnel</p> <p>% d'enfants enregistrés et réunifiés</p> <p># de partenaires formés dans l'utilisation du CPIMS</p> <p># de rapports trimestriels CPIMS produit</p> <p>Système de gestion des informations systématique et régulier est en place</p> <p># de partenaires formés dans l'utilisation du system de gestion d'information</p> <p>Cartographie des acteurs mise à jour et fonctionnel</p>	<p>Rapports</p> <p>Matrice des acteurs</p>	Sous cluster Protection de l'enfance et ses membres	Continue

4.2. La prévention et la réponse aux besoins de protection de l'enfant victime du conflit sont assurées	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les ressources pour la prise en charge des enfants en situation d'urgence • Soutenir la mise en place des services de prise en charge pour les enfants • Fournir des activités récréatives avec une composante du soutien psychosocial aux enfants victimes du conflit. • Soutenir le désarmement, la démobilisation, et la réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés • Rendre opérationnelles les équipes régionales et locales de protection de l'enfance du sous-cluster (Gao, Tombouctou, Mopti) • Organiser des sessions de sensibilisation et partager des messages sur la protection a l'enfant • Etablir et renforcer les mécanismes communautaires de protection de l'enfance (MCPE) 	<p>% montant reçu à travers la mobilisation % des services mis à l'échelle de prise en charge des enfants # de partenaires formés en gestion de cas et prise en charge des enfants # d'enfants bénéficiant de soutien psychosocial dans des espaces amis des enfants/ autres espaces sécurisés # d'enfants identifiés en détention/ privés de liberté et bénéficiant d'un suivi individuel # d'enfants suspectés ou vérifiés associés aux forces et groupes armés identifiés qui bénéficient de prise en charge provisoire et/ ou de soutien à la réintégration communautaire/ familiale (dont les enfants libérés de détention) # de personnes qui bénéficient de sessions de sensibilisation # de mécanismes communautaires de protection de l'enfance (MCPE) établis/ renforcés</p>	Rapports	Sous cluster Protection de l'enfance et ses membres	Déc. 2017
5. Sous-objectif 5 : Renforcer la compréhension et la mise en œuvre de la protection transversale par tous les acteurs de l'intervention humanitaires au Mali.					
Résultats	Activités	Indicateurs planifiés	Verifications	Responsabl	Time

<p>5.1. Un plan d'action pour la promotion de la centralité de la protection et le suivi des principes de la protection transversale est disponible et opérationnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des évaluations de besoins de protection par cluster afin d'analyser, d'identifier les gaps et les besoins spécifiques en terme de protection (centralité de la protection et protection transversale) • Développer et/ou partager des outils sur la centralité de la protection et de la protection transversale. 	<p># de sessions de travail avec les clusters.</p> <p># de rapports d'évaluation en matière de protection.</p> <p># d'outils clés partagés avec les acteurs humanitaires sur la centralité de la protection</p> <p># standards et guidelines distribués aux partenaires en matière de protection transversale</p> <p># de notes de plaidoyer, messages clés.</p>	<p>Rapports</p> <p>Messages clés diffusés</p>	<p>CCP et GCS</p>	<p>Sept 2017</p>
--	---	--	---	-------------------	------------------

<p>5.2. Les 4 principes de protection transversale sont connus, respectés et mis en œuvre dans toute l'action humanitaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des sessions de formations des membres des clusters sur la protection transversale, VBG, protection de l'enfance, et droits de l'Homme dans l'action humanitaire. 	<p># acteurs humanitaires formés par cluster.</p> <p>% des acteurs humanitaires pouvant identifier les principes transversaux de protection et de prévention de la violation des droits de l'Homme, de la protection de l'enfance et de la VBG</p> <p># de documents stratégiques intégrant les principes de la protection transversale, VBG, protection de l'enfance, droits de l'Homme.</p> <p># Mise à l'agenda et discussions à l'ICC et à EHP des questions transversales de protection.</p>	<p>Listes de présence des formations et des séances de plaidoyers</p>	<p>CCP et G. thématique</p>	<p>Déc. 2017</p>
--	---	---	---	-----------------------------	------------------